

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE OU D'UN VOL

- Prévenez immédiatement la gendarmerie, composez le 17 ou le 112 à partir **d'un fixe ou d'un portable**.
- Si les cambrioleurs sont toujours sur place, **ne prenez aucun risque** et privilégiez le recueil d'éléments d'identification (stature, tenue, langage, véhicule, immatriculation...).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, ne touchez à rien (portes, fenêtres, objets), afin de préserver les relevés de traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte systématiquement.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit volés.
- Déclarez le vol à votre assureur.
- Sollicitez la **réalisation gratuite d'une consultation de sûreté de votre exploitation agricole** par les référents ou correspondants sûreté de la gendarmerie.

EN CAS DE SITUATION SUSPECTE

- Ne pas rester passif, se montrer curieux sans prendre le moindre risque.
- Communiquer à la gendarmerie toute information même si elle vous paraît ordinaire.
- Signaler tout véhicule ou comportement suspect à proximité de votre exploitation.
- Alerter discrètement la gendarmerie.

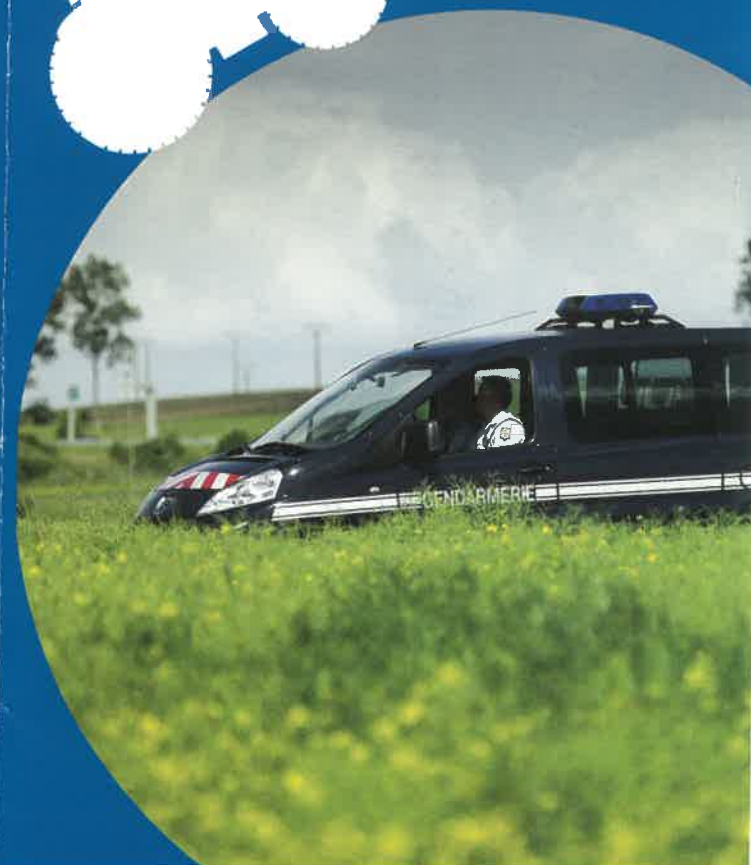
Les référents et correspondants sûreté de la gendarmerie peuvent vous conseiller et participer à des actions de sensibilisation individuelle ou collective, dans le domaine de la prévention technique de la malveillance.

N'hésitez pas à contacter votre brigade qui vous apportera des solutions adaptées.



GENDARMERIE NATIONALE

Renforcer la sécurité des exploitations agricoles



LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Le **cambricoleur** passe en général à l'action s'il estime que ce sera **facile**, que cela peut lui rapporter un **gain substantiel** et s'il a **peu de risque** d'être vu et identifié.

Vous habitez dans des lieux plus ou moins isolés :

Protégez vos accès

Verrouillage systématique des ouvrants, éclairage extérieur avec détecteur de mouvement, mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection ou d'un système d'alarme...

En cas d'absence, laissez des signes de présence

Pas de message d'absence sur le répondeur, relève du courrier par un proche, programmeur d'éclairage...

Pensez à parler de votre absence à un proche de confiance

Information du voisinage, inscription à l'opération tranquillité vacances pour signaler l'absence...



LUTTER CONTRE LES VOLS DE CARBURANTS ET DE MÉTAUX

Parmi les **cibles**, on dénombre en général les **matériels de plein champ ou entreposés sous des hangars, les cuves et réservoirs des engins et machines**.

Protégez les accès aux lieux de stockage

Marquage des limites de la propriété, blocage des chemins et accès inutilisés, éclairage à détection à proximité des bâtiments, mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection ou d'un système d'alarme...

Complicitez l'exécution de l'acte malveillant

Pas de réservoirs pleins (si possible), utilisation d'antivols à crépines ou à ailettes et de détecteurs de pompage (avec transmission d'alerte), système d'alarme sur les pompes...

Facilitez les actes d'enquête tout en limitant les risques

Vérification régulière des niveaux, marquage des pièces et accessoires métalliques démontables afin de faciliter leur identification, installation de caméras de chasse aux endroits stratégiques...

LUTTER CONTRE LES VOLS D'ENGINS ET DE PRODUCTION

Les objets des vols, le **plus souvent non identifiés**, ont aujourd'hui pour destinations certains pays étrangers *via* des filières internationales, ou des exploitants peu scrupuleux en France.

Empêchez d'accéder aux « cibles potentielles »

Engins garés dans des bâtiments et protégés des regards extérieurs, bâchage et attache des petits engins qui servent peu, éclairage à détection, mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection ou d'un système d'alarme...

Complicitez l'exécution de l'acte malveillant

Aucune clé sur le contact, installation d'antivols, organisation du rangement en plaçant les plus sensibles loin des entrées, pièces ou dispositifs de démarrage retirés...

Facilitez les actes d'enquête tout en limitant les risques

Vérification régulière de l'état et du volume de la production, du stockage et des animaux, marquage des produits stockés, géolocalisation des animaux et engins, installation de caméras de chasse...